



Occitanie – 4^{ème} trimestre 2024

Au 4^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié recule nettement, marquant une inflexion par rapport à la tendance observée depuis la fin de la crise sanitaire. Cette baisse concerne aussi bien le secteur privé que le secteur public. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi progresse, bien que le taux de chômage diminue légèrement. Ce trimestre est également marqué par une hausse du recours à l'activité partielle, tandis que le nombre de plans sociaux diminue nettement par rapport au trimestre précédent. Les défaillances d'entreprises atteignent un pic, et les créations d'entreprises repartent à la hausse, portées par le dynamisme des micro-entreprises.

EMPLOI

L'emploi salarié recule de 0,4 % au 4^{ème} trimestre 2024, avec une baisse touchant tous les secteurs, particulièrement la construction. L'emploi intérimaire continue de se contracter (-4,3 %). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche baisse de 1,7 % par rapport au 3^{ème} trimestre, avec également une part de CDI plus faible.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C augmente de 2,0%. Le taux de chômage s'établit à 8,7 % de la population active, soit une baisse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

En 2024, près de 78 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en Occitanie, un chiffre en hausse de 4,2 %. Par ailleurs, près de 32 000 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) en 2024, soit une baisse de 8,4 % par rapport à 2023.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Au 4^{ème} trimestre, 26 000 entreprises ont été créées dans la région, un chiffre en hausse par rapport au trimestre précédent, porté par la reprise des créations de micro-entreprises.

Après un ralentissement observé aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, les défaillances d'entreprises atteignent un pic, retrouvant leur niveau de début 2024.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle augmente fortement ce trimestre, principalement dans l'industrie, mais aussi dans le tertiaire marchand. La hausse s'explique en partie par un niveau d'indemnisation particulièrement bas au 3^{ème} trimestre 2024. Les plans de sauvegarde de l'emploi concernent près de 450 emplois, en nette diminution par rapport au trimestre précédent.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours aux prestations sociales progresse en 2024 pour l'ensemble des dispositifs (prime d'activité, RSA, AAH et ASS).



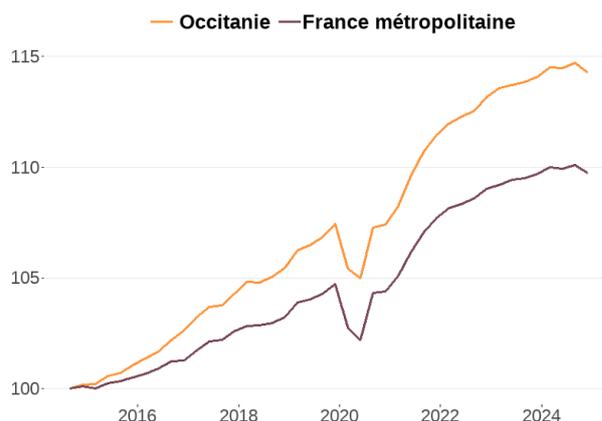
Emploi salarié et intérimaire

Au 4^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié recule en Occitanie, comme au niveau national. Près de 8 000 emplois ont été perdus ce trimestre (-0,4 %), après une hausse de 5 200 emplois au 3^{ème} trimestre (+0,2 %). Sur un an, l'évolution de l'emploi reste légèrement positive, avec 3 300 créations d'emplois (+0,1 %).

L'emploi recule de manière identique dans le secteur privé et public (-0,4 %). Des tendances comparables sont observées en France métropolitaine (-0,3 % et -0,4 % respectivement).

L'emploi salarié diminue dans tous les secteurs, en particulier la construction (-0,7 %) et le secteur agricole (-0,9 %). Le tertiaire non-marchand et le tertiaire marchand régressent également (-0,4 % et -0,3 %). L'industrie, en revanche, maintient un niveau d'emploi quasi stable (-0,1 %). Sur un an, l'évolution de l'emploi est à la baisse dans la construction (-2,7 %) et le secteur agricole (-0,7 %). À l'inverse, l'emploi progresse dans l'industrie (+1,1 %) et dans le tertiaire non-marchand (+0,6 %).

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 4^{ème} trimestre 2014)



	T3 2014	T4 2024
Privé	100	116,5
Public	100	107,8
Occitanie	100	114,3
Privé	100	111,6
Public	100	103,5
France métropolitaine	100	109,7

Source : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024

Secteur d'activité	Emplois totaux (T4 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T4 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 970	-0,9 %	-0,7 %	210	-47,2 %	-20,2 %	0,7 %
Construction	139 430	-0,7 %	-2,7 %	12 780	+0,6 %	-4,6 %	9,2 %
Industrie	254 440	-0,1 %	+1,1 %	14 480	-3,1 %	-5,6 %	5,7 %
Tertiaire marchand	992 100	-0,3 %	0,0 %	19 650	-6,9 %	-9,1 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand	783 580	-0,4 %	+0,6 %	3 420	-7,0 %	-17,1 %	0,4 %
Total Occitanie	2 201 520	-0,4 %	+0,1 %	50 540	-4,3 %	-7,7 %	2,3 %
Total France métropolitaine	26 443 180	-0,3 %	0,0 %	700 740	-2,4 %	-6,0 %	2,6 %

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire chute fortement (-4,3 %), entraînant la suppression de 2 280 postes. Sur un an, la baisse atteint -7,7 % et touche tous les secteurs, notamment les plus gros demandeurs d'intérim : le tertiaire marchand (-9,1 %), l'industrie (-5,6 %) et la construction (-4,6 %). Le taux de recours à l'intérim dans la région s'établit à 2,3 %.

Au niveau national, l'emploi intérimaire diminue aussi ce trimestre (- 2,4%), un recul moins marqué qu'en Occitanie. Sur un an, le recul est en revanche plus prononcé au niveau national (- 6,0%).

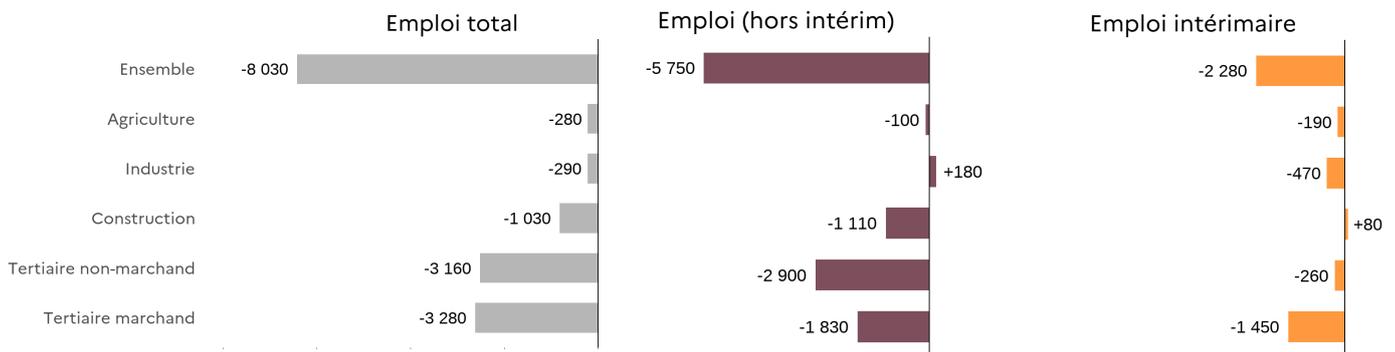
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024



Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 4^{ème} trimestre 2024, l'URSSAF régionale a enregistré près de 576 000 déclarations préalables à l'embauche, soit une baisse sur le trimestre de 1,7 %. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des embauches en CDI (-3,9 %). Les signatures de CDD sont en repli plus léger, en particulier ceux de courte durée (-0,9 %). Cela marque la fin d'une tendance haussière pour les CDD courts observée depuis plus de deux ans. Sur un an, le nombre de DPAE est stable, les CDD courts (+2,6 %) compensant la baisse des CDI (-6,5 %) et des CDD de plus d'un mois (-3,1 %). À l'échelle de la France métropolitaine, le volume des DPAE est en légère augmentation ce trimestre (+0,4 %).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024

	Nombre de DPAE au T4 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	89 780	-3,9 %	-6,5 %
CDD	485 940	-1,2 %	+1,3 %
- Plus d'un mois	108 390	-2,2 %	-3,1 %
- Moins d'un mois	377 550	-0,9 %	+2,6 %
Total Occitanie	575 720	-1,7 %	-0,0 %
Total France métropolitaine	6 972 100	+0,4 %	+0,6 %

Source : URSSAF Occitanie
Données corrigées des variations saisonnières.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Demande d'emploi

Au 4^{ème} trimestre 2024, la région compte 561 120 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, soit une augmentation de 2,0 %. Cela représente 11 100 personnes de plus inscrites à France Travail. En

France métropolitaine, la hausse est un peu moindre (+1,8 %).



Cette hausse est portée par l'augmentation du nombre d'inscrits en catégorie A (+3,9 %), tandis que le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C) est en légère baisse (-0,3 %). Dans le détail, la demande d'emploi augmente particulièrement chez les moins de 25 ans (+4,5 %), bien que tous les publics soient touchés par cette hausse.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi progresse de 2,2 %, une progression comparable à celle observée en France métropolitaine (+1,8 %).

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à France Travail.

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer, ce qui est le cas au 4^{ème} trimestre 2024.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^{ème} trimestre 2024 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	317 390	+3,9 %	+4,1 %
Catégories B et C	243 730	-0,3 %	-0,1 %
Hommes	272 920	+2,1 %	+3,0 %
Femmes	288 200	+1,9 %	+1,5 %
Moins de 25 ans	74 180	+4,5 %	+5,6 %
25 - 49 ans	330 280	+1,9 %	+1,9 %
50 ans et plus	156 670	+1,2 %	+1,3 %
Longue durée (> 1 an)	246 660	+1,4 %	+1,0 %
Total Occitanie	561 120	+2,0 %	+2,2 %
Total France métropolitaine	5 215 800	+1,8 %	+1,8 %

Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables.

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

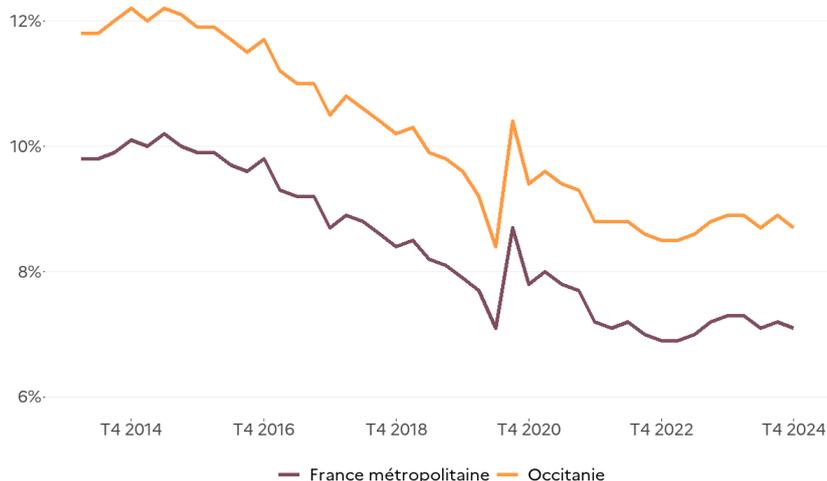
En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2024, le taux de chômage au sens du BIT recule, à 8,7 % de la population active. En France métropolitaine, ce taux diminue également, atteignant 7,1 %.

Sur un an, la baisse du taux de chômage est identique au niveau régional et en France métropolitaine (-0,2 point). Elle est plus marquée dans les Hauts-de-France (-0,6%), en PACA (-0,4%) ou dans

le Grand Est (-0,3%), tandis qu'elle est plus atténuée, voire inexistante dans les autres régions.

Ce trimestre, l'Occitanie affiche le taux de chômage le plus élevé de métropole, à égalité avec les Hauts-de-France (8,7%), soit un point de plus que Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,7 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 4^{ème} trimestre 2014



Source : Insee – Taux de chômages localisés.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.





DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage ○○○○

En Occitanie, 77 840 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en 2024, soit 3170 signatures de contrats supplémentaires par rapport à 2023 (+4,2 %). Au niveau national, la dynamique est légèrement moins prononcée qu'en Occitanie (+3,1 %).

C'est dans le tertiaire non-marchand que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+11,5 %). Une hausse est également observée dans les autres secteurs, mais plus modérée.

Au 31 décembre 2024, près de 87 470 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une augmentation de 2,8 % sur un an.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T1 2024 - T4 2024	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 31 décembre 2024	Évolution annuelle
Agriculture	1 760	+9,7 %	2 050	+4,6 %
Construction	8 370	+1,2 %	10 350	+0,3 %
Industrie	9 340	+2,9 %	11 720	+3,1 %
Tertiaire marchand	51 310	+3,9 %	55 330	+2,6 %
Tertiaire non-marchand	7 060	+11,5 %	8 010	+6,9 %
Total Occitanie	77 840	+4,2 %	87 470	+2,8 %
Total France métropolitaine	856 460	+3,1 %	1 012 700	+2,6 %

Source : Dares –Système d'information des apprentis.

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ○○○○

Sur l'année 2024, 31 980 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie, soit 2 920 de moins qu'en 2023.

Avec 12,0 % des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie demeure la troisième région de France à prescrire le plus de CEJ. Près de 60% de ces jeunes ont entre 18 et 21 ans, et 48 % sont des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

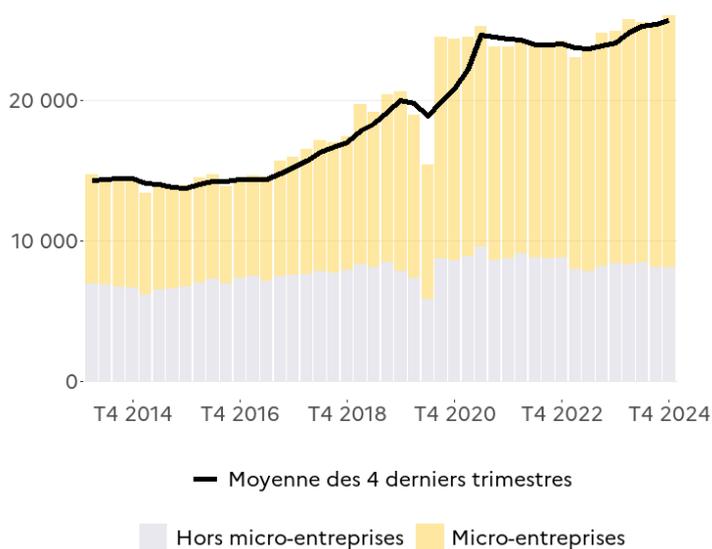


Ce trimestre, 26 000 entreprises ont été créées en Occitanie, un chiffre en hausse de 2,3 % par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, la progression est plus légère (+0,6 %).

Les créations de micro-entreprises sont en hausse au quatrième trimestre (+3,4 %), tandis que celles hors micro-entreprises stagnent (-0,1 %). Sur un an, elles ont progressé de 8,0 %, tandis que les créations d'entreprises traditionnelles reculent (-3,1 %).

Le secteur « commerce, transports et hébergement-restauration » enregistre la plus forte progression trimestrielle (+7,5 %), suivi des autres services marchands (hors commerce, transport et hébergement-restauration) (+3,4 %). Les créations reculent en revanche dans la construction (-11,1 %) et dans l'industrie (-7,6 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 4^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 4^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T4 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	17 860	+3,4 %	+8,0 %	69 %
Hors micro-entreprises	8 140	-0,1 %	-3,1 %	31 %
Total Occitanie	26 000	+2,3 %	+4,2 %	100 %
Total France métropolitaine	266 720	+0,6 %	+0,4 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements, Données corrigées des variations saisonnières.

Défaillances d'entreprises

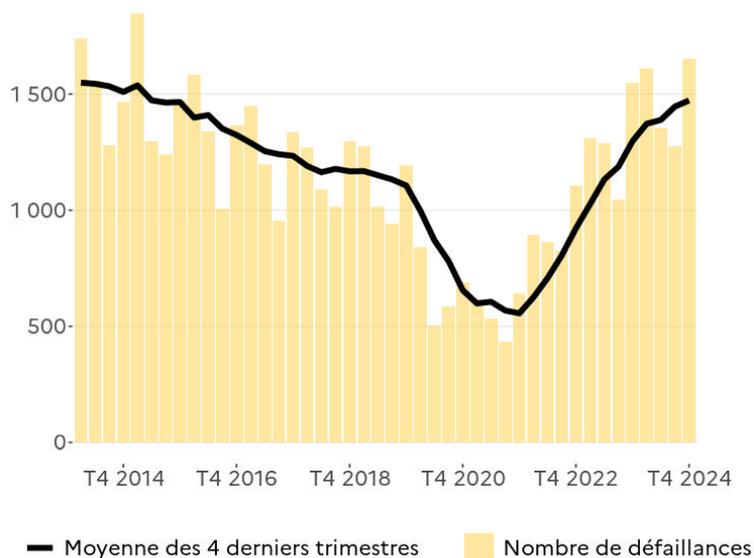


Au 4^{ème} trimestre 2024, 1 650 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, soit 380 de plus qu'au trimestre précédent. Elles progressent de 6,8 % sur un an, une hausse moins marquée qu'au niveau national (10,5 %).

Après un ralentissement observé ces deux derniers trimestres, le nombre de défaillances augmente à nouveau, retrouvant son niveau de début 2024 et atteint un pic. Grâce aux aides publiques (activité partielle, prêts garantis par l'Etat, etc.), les défaillances étaient restées limitées en 2020 et 2021.

Sur un an, les défaillances croissent fortement dans le tertiaire marchand (+5,2 %), la construction (+17,6 %) et l'agriculture (+14,9 %). Elles diminuent dans le tertiaire non-marchand (-0,7 %) et l'industrie (-10,6 %).

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 4^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



Défaillances par secteur au 4^{ème} trimestre 2024 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	50	+14,9 %	3 %
Construction	410	+17,6 %	25 %
Industrie	80	-10,6 %	5 %
Tertiaire marchand	960	+5,2 %	58 %
Tertiaire non-marchand	140	-0,7 %	9 %
Total Occitanie	1 650	+6,8 %	100 %
Total France métropolitaine	17 650	+10,5 %	/

Source : Banque de France.

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T4 2019
Établissements	250	+1,2 %	-27,0 %	-5,6 %
Salariés	2 770	+30,0 %	-10,5 %	+19,5 %
Heures	228 880	+36,9 %	-5,2 %	+171 %
Montants	2 087 430 €	+38,2 %	-3,1 %	+42,0 %

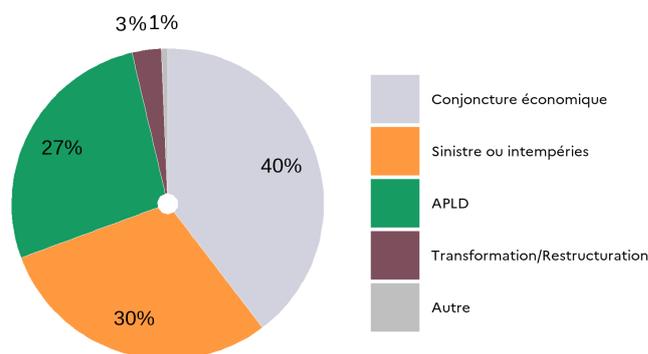
Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 17/03/2025.

Au quatrième trimestre, le recours à l'activité partielle progresse en Occitanie. Après un troisième trimestre très bas, le volume d'heures indemnisées augmente de 37 % et le nombre de salariés concernés de 30 %. Le nombre d'établissements indemnisés reste stable, mais ils regroupent davantage de salariés. Le tertiaire marchand, qui représente plus de 40 % des heures indemnisées, enregistre une hausse de 10 % sur ce trimestre. L'industrie, qui pèse plus de 54 % des heures indemnisées, connaît une augmentation plus marquée (75 %). Sur un an, l'utilisation de l'activité partielle baisse de près d'un quart dans le tertiaire marchand, tandis qu'elle augmente de plus d'un tiers dans l'industrie.

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) se stabilise à 27 %, contre 26 % au trimestre précédent. Le volume des indemnités liées à l'APLD a augmenté de 38 %. Bien que ce dispositif ne soit plus ouvert aux nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent encore en bénéficier.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle augmente de 3 % au quatrième trimestre, notamment dans la construction et l'industrie. Sur un an, les demandes diminuent toutefois de 22 %, en raison de la baisse forte dans le tertiaire marchand et l'industrie.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 4^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 17/03/2025.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit pour faire face à la crise sanitaire. L'APLD ne peut plus être mis en place dans une entreprise depuis le 1^{er} janvier 2023. Les dispositifs mis en place avant cette date peuvent continuer à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2024, 42 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, impactant 448 emplois. Parmi eux, 67 % relèvent du secteur tertiaire marchand, 21 % de la construction et 12 % de l'industrie. Sur un an, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+42,7 %), tout comme le nombre d'emplois menacés (+57,5 %).

Par ailleurs, 14 procédures de rupture conventionnelle collective ont été conclues au cours du trimestre, concernant 70 emplois. Sur un an, 169 emplois ont été affectés par ce type de procédure en Occitanie, un recul de 43,1 % par rapport à l'année précédente.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T4 2024	42	448	14	70
T3 2024	76	1 579	0	0
T2 2024	39	332	3	19
T1 2024	87	480	< 3	80
Total Occitanie (année glissante)	244	2 839	< 20	169
Évolution annuelle	+42,7 %	+57,5 %	-48,6 %	-43,1 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3 111	51 624	170	7 349
Évolution annuelle	+37,9 %	+51,8 %	-64,1 %	+9,8 %

Source : DGEFP – RupCo .



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Au 4^{ème} trimestre 2024, 196 500 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit une hausse de 1,9 % sur un an. Parallèlement, 494 150 personnes bénéficient de la prime d'activité (+1,8 %) et 154 050 de l'allocation destinée aux adultes handicapés (AAH), encore en progression (+4,7 %). Le recours à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), encore en progression (+4,9 %). Le recours à l'allocation de solidarité spécifique repart également à la hausse (+4,9 %).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif

ayant connu la plus forte progression (+77,8 %), principalement en raison de sa revalorisation après le mouvement des gilets jaunes. L'AAH a également augmenté de 31,6 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement reculé (-38,8 %). Le nombre d'allocataires au RSA est resté plutôt stable depuis 2017 (+3,9 %), à l'exception d'une hausse temporaire au cours de la crise sanitaire.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

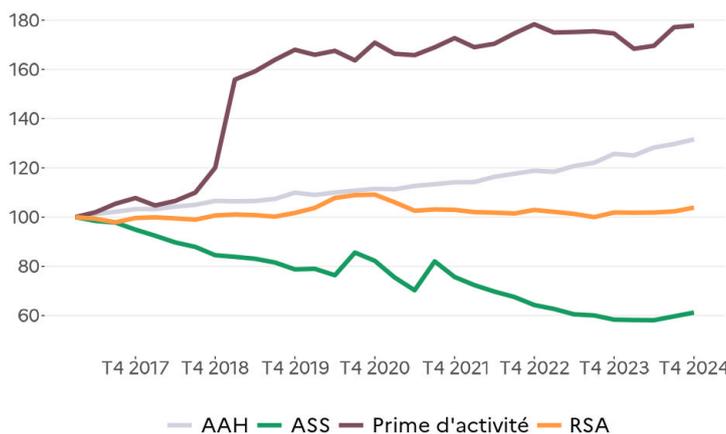
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T4 2024	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	196 500	+1,9 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	154 050	+4,7 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	28 290	+4,9 %
Prime d'activité	494 150	+1,8 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T4 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail, Données provisoires,

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Fabien STEINMETZ (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

